



Crans-Montana, le 23 août 2023

☎ (027) 481 10 05

E-mail : cs.montana@netplus.ch

**Aux Parents des élèves  
Du Centre Scolaire de Crans-Montana**

## **Instauration de jours « joker » dans la scolarité obligatoire**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

En juin 2023, le Conseil d'Etat du Canton du Valais, a décidé d'instaurer deux jours de congé « joker ».

Voici quelques principes importants que vous devez connaître :

- **Deux jours de congé « joker »** peuvent être accordés par année scolaire par la direction de l'école.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent ; les travaux manqués et les évaluations doivent être rattrapés.
- Un jour « joker » est un congé exceptionnel, il est un droit pour les parents mais n'est pas une obligation.
- Une demi-journée (p. ex. mercredi matin) est considérée comme un jour complet.
- La demande écrite doit être déposée auprès de la direction de l'école, en principe, un mois avant le jour « joker ». Le formulaire habituel de demande de congé doit être utilisé.
- En cas d'absences injustifiées préalables, la direction de l'école peut refuser l'octroi d'un jour « joker ».
- **Aucun jour « joker » ne sera accordé lors des périodes suivantes : durant les périodes d'examen, lors de journées culturelles et sportives, lors des camps organisés par l'école, lors des sorties scolaires, notamment les promenades ou les journées à ski.**

Les congés sollicités pour les motifs ci-dessous ne sont pas considérés comme jour « joker » :

- un congé en lien avec la santé (examen médical, bilan chez un psychologue...),
- un événement non prévisible nécessitant une absence (décès, maladie d'un proche...),
- une convocation par un organe officiel (convocation au tribunal, au contrôle des habitants...),
- un regroupement familial des Fêtes de fin d'année.

Dans toutes ces situations, une demande de congé ordinaire est déposée à la direction de l'école et n'est pas considérée comme un jour « joker ».

Comme vous le constaterez en lisant les quelques directives ci-dessus, la direction du Centre Scolaire de Crans-Montana accorde déjà des congés de ce genre aux familles depuis longtemps. Je tiens à vous rappeler que **la présence à l'école de votre enfant est essentielle pour sa motivation et sa réussite. Vous contribuez ainsi à son épanouissement dans le cadre scolaire.**

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et espérant que la rentrée scolaire s'est bien déroulée pour votre enfant, je vous adresse, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes salutations les meilleures.

**Le Centre Scolaire de Crans-Montana**

La Direction

Stéphanie Mendicino